



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59602

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés de restructuration et d'adaptation du secteur hospitalier privé, dont le malaise grandissant et profond de l'ensemble de ses personnels de santé, en raison de l'absence de dialogue entretenue par le Gouvernement, est le symptôme le plus visible actuellement. Il insiste très fortement sur le fait que le coût de prise en charge des patients dans le secteur hospitalier privé est de 35 % inférieur à celui du secteur hospitalier public. Cette différence se traduit donc par un allègement des charges pour la collectivité, mais également par de nouvelles difficultés de restructuration. En effet, la rentabilité économique du secteur privé ne permet plus aux établissements concernés de faire face aux investissements nécessaires à la poursuite de leur activité de manière optimale. Il lui précise que si le secteur public connaît également des difficultés de même nature, prises en charge par la collectivité et le poids de l'impôt, le secteur privé les vit avec encore plus d'acuité, justifiant ainsi à son égard de réelles mesures de sauvegarde. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour donner aux établissements privés les moyens de leur développement et assurer ainsi aux patients une qualité de soins maximale, et aux personnels des conditions de travail meilleures, ainsi qu'une hausse de leurs rémunérations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59602

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1916